



Gonesse, le 25 mars 2013

L'association «Ville et Aéroport», créée en février 2000, est une association nationale d'élus représentant la diversité des situations géographiques comme la diversité des opinions et des idées. Par-delà les clivages politiques traditionnels, nous considérons qu'il convient de réfléchir et d'agir ensemble en concertation avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques, en France et en Europe, pour concilier l'exigence économique, les contraintes environnementales et l'impératif de sécurité désormais étroitement liés.

Les élus de «Ville et Aéroport» veulent promouvoir le principe de développement durable appliqué au transport aérien, améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires et favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire.

Notre association, force de propositions, est aujourd'hui reconnue par les pouvoirs publics et entretient des liens étroits avec l'Autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA). Elle est également en contact avec les instances européennes (Commission et Parlement) et a établi un partenariat avec l'Airport Regions Conference (Associations des régions aéroportuaires européennes).

Le travail de l'association porte sur huit axes qui constituent le contrat de développement durable Etat-Elus-Riverains sur la question aéroportuaire : une politique de développement aéroportuaire maîtrisée et d'aménagement du territoire équilibré sachant que le trafic aérien va doubler à l'horizon 2025-2030 ; une réduction négociée des vols de nuit pour les plates-formes situées en zone urbanisée ; une répartition équitable des retombées économiques et fiscales pour les riverains d'aéroports ; une harmonisation des Plans d'Exposition au Bruit (PEB) et des Plans de Gêne Sonore (PGS) et une gestion plus souple de l'urbanisme en zone C des PEB ; une amélioration du dispositif d'aide aux riverains qui instruit les dossiers d'aide à l'insonorisation des logements inclus dans les PGS ; un renforcement de la fiscalité écologique du transport aérien passant par une internalisation des coûts environnementaux ; une meilleure gouvernance des territoires aéroportuaires via la mise en place des communautés aéroportuaires autour des grands aéroports et des sociétés aéroportuaires pour la gestion des grands aéroports régionaux ; une évaluation de l'impact sanitaire dû au trafic aérien et le financement d'une grande enquête épidémiologique à l'échelle nationale.

Depuis sa création, l'association se donne pour mission de créer des liens étroits entre ses différents membres, notamment par l'échange d'informations et d'expériences, d'être une force de propositions privilégiée des pouvoirs publics afin d'obtenir la prise en considération de ses vœux et d'informer l'opinion et les partenaires des villes sur tous les objectifs et les actions qu'elle entreprend. Pour sa communication, l'association a pu mettre en place un site Internet www.villaeroport.org, ou sur www.villeaeroport.fr à partir du 1er mai, une newsletter bimensuelle. Ville et Aéroport organise un colloque annuel sur un thème d'actualité. Enfin, l'association se déplace sur les principaux sites aéroportuaires afin d'y rencontrer les différents acteurs locaux et nous portons les attentes des élus lors d'audiences ministérielles.

En vue de votre éventuelle adhésion à Ville et Aéroport, je vous informe que vous pouvez télécharger sur www.villaeroport.org ou sur www.villeaeroport.fr à partir du 1er mai (onglet «Adhésion») le dossier complet d'adhésion 2013 renseignant sur notre charte, nos statuts, nos propositions, nos membres, etc. Conformément à l'article 9 de nos statuts, la cotisation annuelle pour les communes est fixée à 0,08 euros par habitant au dernier recensement.

Naturellement, vous pouvez contacter le bureau de l'association au **01.39.85.95.96** pour toute information complémentaire.

En souhaitant que nous participions ensemble au développement durable du transport aérien français, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Jean-Pierre BLAZY
Député du Val d'Oise